RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur**.**

Délibération n° 2024-06-26/29

Objet : octroi d'une bourse aide aux projets.

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-06-26/29

Objet : octroi d'une bourse aide aux projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2009-495 en date du 4 février 2009 portant adoption de la création du dispositif d'appui aux projets jeunes,

VU sa délibération n° 2009-608 en date du 18 novembre 2009 portant modification du plafond de la somme allouée dans le cadre de l'aide aux projets,

VU sa délibération n° 2011-012 en date du 9 février 2011 portant modification des modalités de l'octroi des bourses,

VU sa délibération n° 2012-103 en date du 20 juin 2012 modifiant les conditions d'octroi des bourses d'aide aux projets,

VU sa délibération n° 2017-03-29/16 en date du 29 mars 2017 portant modification du règlement intérieur du dispositif « aide aux projets »,

VU sa délibération n° 2020-12-16/21 en date du 16 décembre 2020 portant modification du dispositif « Aide aux projets » - Approbation du règlement intérieur et la convention type,

VU la demande du candidat, dont le nom figure en annexe de la présente délibération,

VU les annexes à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune a adopté le dispositif « Aide aux projets », destiné à apporter une aide méthodologique ou financière aux jeunes véliziens désireux d'entreprendre des projets en échange d'heures citoyennes durant des évènements organisés par le Service jeunesse,

CONSIDÉRANT que ce dispositif prévoit que les candidats présentant un projet recevable sont éligibles à l'attribution d'une subvention plafonnée à 25 % du budget n'excédant pas un montant de 600 €,

CONSIDÉRANT que le candidat dont le nom figure en annexe de la présente délibération souhaiterait bénéficier d'une aide de la Commune dans le cadre de ce dispositif pour le financement de son projet, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes, à restituer à la collectivité,

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, réuni le 10 avril 2024, a retenu ce dossier,

ENTENDU l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix)**,**

ACCORDE une bourse d'un montant de 543,50 € à la personne dont le nom figure en annexe à la présente délibération dans le cadre du dispositif de l'aide aux projets, en contrepartie d'un crédit global de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

Délibération n° 2024-06-26/29

Objet : octroi d'une bourse aide aux projets.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention établie sur la base de la convention type, à conclure avec ladite personne, annexée à la présente délibération, ainsi que ses éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière, et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Johanne Ledanseur
9ème Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

Pascal Thévenot
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2024
acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024